ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI A LA VAE PAR LE CONSEIL REGIONAL

Il s'agit d'une aide pour l'accompagnement à la VAE. Il s'adresse :

aux demandeurs d'emploi, inscrits à France Travail (ex Pôle emploi)
âgés d'au moins 18 ans

Au moment de la demande, le bénéficiaire peut :

occuper un emploi à temps partiel
occuper un emploi en contrat aidé
être licencié économique dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle.

Le Conseil régional crédite sur le compte personnel de formation du demandeur d'emploi, même si celui-ci n'a pas de droits acquis ou pour compléter le reste à charge, afin de faciliter sa procédure de VAE. Cette aide est acquise dès lors que l'avis de recevabilité a été émis par le ministère certificateur. Son montant maximum est de 1 100 €.

https://www.c2rp.fr/article/aides-financieres-la-vae-du-nouveau-pour-les-demandeurs-emploi

Conseil Régional des Hauts-de-France:
151 avenue du président Hoover
59555 - Lille
https://www.hautsdefrance.fr/